

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2025-33

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté relatif à la liste des informations et documents dont doivent disposer les établissements de paiement ou de monnaie électronique pour participer à un système de paiement ;

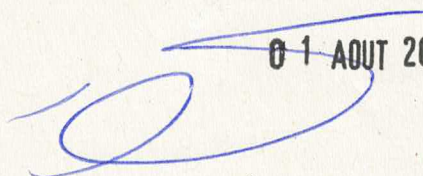
En ayant délibéré lors de sa séance du 31 juillet 2025,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Fait le 31 juillet 2025.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

La Présidente,



01 AOUT 2025

Sandrine MÉNARD

Direction générale du Trésor
Service du Financement de l'économie
Sous-direction "Financement des entreprises et marché financier"